



Monsieur Claude Wiseler
Président de la Chambre des Députés
Luxembourg, le 3 février 2026

Monsieur le Président,

Par la présente et conformément à l'article 80 du règlement de la Chambre des Députés, je vous prie de bien vouloir transmettre la question parlementaire suivante à Monsieur le ministre de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse.

Dans le cadre de la discipline scolaire, les conseils de discipline des établissements peuvent être amenés à prononcer des mesures de renvoi. Il ressort toutefois de témoignages récents que certaines de ces décisions feraient l'objet d'une annulation ultérieure par le ministère, notamment à la suite de recours introduits par les élèves concernés ou par leurs parents, le cas échéant assistés d'un avocat.

Il apparaît par ailleurs que, dans certains cas, les établissements scolaires ne seraient pas informés des motifs précis ayant conduit à l'annulation d'une décision de renvoi pourtant prise par leur conseil de discipline, ce qui peut susciter des interrogations quant à la compréhension et à l'application cohérente des règles disciplinaires.

Dans ce contexte, je souhaiterais poser les questions suivantes à Monsieur le ministre :

- Combien de décisions de renvoi ont été prononcées par les conseils de discipline au cours des cinq dernières années scolaires ?
- Quels en étaient les principaux motifs ?
- Combien de décisions de renvoi prononcées par des conseils de discipline ont été annulées par le ministère au cours des cinq dernières années scolaires ?
- Pour quels motifs principaux ces décisions de renvoi ont-elles été annulées ?
- Combien de ces annulations sont intervenues à la suite d'un recours introduit par l'élève concerné ou par ses parents, le cas échéant avec l'assistance d'un avocat ?
- Pour quelles raisons les établissements scolaires ne sont-ils pas systématiquement informés des motifs détaillés ayant conduit à l'annulation d'une décision de renvoi, et le Gouvernement envisage-t-il d'améliorer la communication entre le ministère et les écoles dans ce type de situation ?

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma très haute considération.

Francine Closener
Députée